



Communiqué de presse
19 novembre 2019

Candidats aux élections municipales 2020 Comment « verdir » votre programme ?

Focus Ile-de-France

A quelques mois des élections municipales (les 15 et 22 mars 2020), plusieurs sondages concordent pour montrer que la transition écologique est une préoccupation majeure dans l'opinion publique. De nombreux Français souhaitent que la question environnementale soit une priorité de leur prochain maire, devant le maintien des services publics et la sécurité. Forte de son ancrage territorial, l'ADEME a souhaité partager avec les candidats un panorama de solutions concrètes pour amorcer ou amplifier la transition écologique dans leur programme. En valorisant des expériences éprouvées dans des communes et intercommunalités de différentes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire, l'objectif est de prouver aux candidats qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone. Le guide « **Demain mon territoire** », a été publié la semaine dernière.

« Candidat-e aux municipales, vous portez un projet d'avenir pour votre commune. Avec ce guide « Demain, mon territoire », nous avons voulu montrer que, pour chaque défi du quotidien, il existe une palette de solutions éprouvées pour engager une transition écologique qui, si elle est désormais inéluctable, puisse également être désirable » Arnaud Leroy, Président-Directeur général de l'ADEME

« En s'appuyant sur l'expérience acquise par les nombreux territoires franciliens, le prochain mandat doit créer les conditions d'un partage et d'un déploiement massif des solutions dans chaque commune au service de la transition écologique du quotidien. Nous sommes à vos côtés pour continuer d'agir ensemble en ce sens ». Michel Gioria, directeur régional de l'ADEME Ile-de-France

Le maire : un acteur clé de la transition écologique

Par sa proximité avec les citoyens, le maire est un acteur central de la transition écologique. Il dispose d'une relation privilégiée avec eux et a les moyens de traduire les enjeux en projets concrets pour les aider à changer leurs habitudes. Au sein des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), il peut également porter des projets à une échelle de coopération intercommunale. **De nombreuses solutions existent** et peuvent être mises en œuvre au niveau local pour une alimentation de qualité, des logements économes en énergie, des modes de déplacements propres...

L'ADEME, partenaire privilégié des collectivités

Construit à partir de retours d'expériences des collectivités que l'ADEME accompagne, dans le cadre d'appels à projets ou de démarches comme Cit'ergie, le guide « Demain mon territoire » prend la forme de 20 fiches pratiques abordant des thématiques de notre quotidien (les déplacements, les logements, la nature en ville, la consommation responsable, la sensibilisation des jeunes...).

Ces fiches contiennent des chiffres clés, des pistes d'actions et des exemples de solutions mises en œuvre. Elles répondent aux divers enjeux d'un territoire, de l'alimentation à la mobilité, en passant par l'énergie, l'économie circulaire, l'aménagement, l'adaptation au changement climatique ...

Ces retours d'expériences montrent la diversité des solutions possibles pour engager la transition écologique du territoire et les gains environnementaux, de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

Liste des thématiques abordées :

- 1. Gouvernance** : organisation dédiée à la transition écologique, mobilisation des habitants
- 2. Alimentation** : alimentation durable pour les cantines, circuits courts, lutte contre gaspillage
- 3. Production d'énergie** : se ré-approprier l'énergie et production d'énergie locale
- 4. Energie – efficacité** : structurer sa politique énergie climat – réduire la facture énergétique – accompagner les habitants - Citergie
- 5. Exemplarité** : économies d'énergie et d'eau sur patrimoine communal, lutte contre les gaspillages, flotte automobiles professionnelles en électrique, commande publique
- 6. Bâtiment** : ré-emploi des matériaux, matériaux biosourcés, rénovation, accompagnement de la rénovation du parc privé et public, lutte contre la précarité énergétique
- 7. Développement local** : production d'énergie (EnR citoyenne), économie circulaire (nouvelles activités autour du réemploi, réparation, services...), économie sociale et solidaire, revitalisation des centres villes
- 8. Vers une ville zéro déchets** : consommation durable
- 9. Valorisation des biodéchets**
- 10. Mise en place d'une tarification incitative** pour la gestion des déchets
- 11. Nature en ville** : végétalisation, espaces verts sans pesticides, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur
- 12. Mobilité** : promotion du vélo, aires de covoiturage, service de navettes, mobilité inclusive, pédibus, plan marche, gratuité des transports en commun
- 13. Mobilité dans les zones peu denses**
- 14. Logistique urbaine** : partage des voies, centres logistiques, véhicules propres...
- 15. Aménagement** : reconversion des friches, lutte contre l'artificialisation des sols, écoquartiers...
- 16. Qualité de l'air** : actions sur l'air extérieur (mobilité, sensibilisation écobuage, bonnes pratiques bois énergie) et intérieur (école, crèche)
- 17. Agriculture urbaine**
- 18. Adaptation au changement climatique**
- 19. Commande publique**
- 20. Sensibilisation des jeunes**

Focus sur la région Ile-de-France

L'Ile-de-France est une région qui dispose d'atouts pour répondre aux objectifs d'une transition écologique réussie : une forte ressource d'EnR (géothermie, chaleur fatale, biomasse, solaire), une maîtrise d'ouvrage de qualité, un maillage unique en transport public, un savoir-faire reconnu sur la finance durable, une importante concentration de pépites prometteuses réparties sur tout le territoire. Parmi les actions déployées à retenir, certaines visent à :

- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** : Plusieurs cantines proposent une version « **appétit de moineau** » ou « **faim de loup** », des bars à salades et à desserts, ainsi que des fruits épluchés et disponibles en quartier. En six mois, la perte par plateau est passée de 160 à 115 grammes.
- **Améliorer la performance écologique des bâtiments** : Une des communes a aménagé **une école maternelle dans une halle de marché dont la structure a été conservée**. Édifié avec

des matériaux biosourcés et locaux (bois, paille, terre...) par des entrepreneurs de la région, le bâtiment possède un toit terrasse cultivé et une cour végétalisée.

- **Favoriser le réemploi** : Un « **Repair Café** » est proposé chaque année aux habitants d'une ville francilienne pour restaurer des objets en bout de course. Cette opération peu coûteuse (quelques centaines d'euros) participe à la réduction des déchets tout en permettant aux habitants d'économiser et aux artisans locaux de se faire connaître.
- **Végétaliser l'urbain** : Une « **Charte de végétalisation** » a été rédigée pour encourager la participation des habitants, des associations et des conseils de quartier à donner un coup de pouce à la nature dans le domaine public. Les volontaires ont l'autorisation de jardiner près de chez eux, en respectant certaines règles. Le « comité de végétalisation » les accompagne, avec des conseils sur les espèces adaptées à la ville et les pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Pour préférer les mobilités douces** : 9 villes, congestionnées par le trafic, se sont dotées d'un plan marche visant à rendre les déplacements à pied plus faciles et agréables, et particulièrement sur les itinéraires empruntés pour aller prendre les transports en commun. Les trottoirs sont élargis, l'éclairage amélioré, les traversées sécurisées. Avec une signalétique sur les temps de parcours et les trajets, les habitants sont encouragés à préférer la marche à pieds pour les parcours du quotidien.

Pour aller plus loin sur ces projets de transitions écologiques, vous pouvez retrouver les communes porteuses et le détail des projets en cliquant ici :

<https://ile-de-france.ademe.fr/mediatheque/retours-dexperience>

En savoir plus :

- Télécharger les 20 fiches du guide « **Demain mon territoire** » : <https://www.ademe.fr/demain-territoire>

Cette opération est soutenue par :



Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)